

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation : 05/12/2019

**Présents** : DUCOURET Dominique, GARNIER Anne-Marie, GIRARD-PUPIN Fanny, GOUILLARDON Séverine, PERI Sandrine, BONNOT Marc, FAYET Serge, GIRARD Michel, LESUEUR Thierry.

**Absents** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Fanny GIRARD-PUPIN.

Le compte-rendu du précédent conseil en date du 18/11/2019 est approuvé à l'unanimité.

## 1- DÉLIBÉRATIONS

### N° 63/2019 - Travaux de voirie « Programme 2020 » Approbation des travaux et demande de subvention

Monsieur le Maire présente le projet de « Travaux de voirie communale - Programme 2020 », dont le coût total prévisionnel s'élève à 104 247 € HT, soit 125 096.40 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter pour ces travaux, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 « Grosses réparations de voirie » dont les communes de moins de 500 habitants peuvent bénéficier et une subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) 2020.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de « Travaux de voirie communale - Programme 2020 » dont le coût prévisionnel s'élève à 104 247 € HT.

- **AUTORISE** le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code de la commande publique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet (conventions, autorisations d'urbanisme...).

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

<b>Conseil Départemental -FIC</b>	26 062 €
<b>État - DETR</b>	31 274 €
<b>Commune - Autofinancement</b>	49 911 €

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2020.

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FIC 2020.

### N° 64/2019 - Travaux de voirie « Programme 2020 » Convention financière avec la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle

Monsieur le Maire explique que le programme 2020 de travaux de voirie prévoit la réfection de la voirie de la Route Départementale n° 64 au Village de l'Haricot, voie située en partie sur les communes de Saint-Rémy-sur-Durolle et Saint-Victor-Montvianeix.

Les deux collectivités ont décidé de partager le coût de réfection de cette voirie.

Afin de faciliter les procédures, la commune de Saint-Victor-Montvianeix sera le porteur de projet et la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle procédera au remboursement, à la commune de Saint-Victor-Montvianeix, des deux tiers des frais liés à la réfection de cette voie.

Ainsi, une convention doit être établie entre les deux communes afin de définir les modalités financières à mettre en place.

M. le Maire donne lecture du projet de convention entre les deux collectivités.

Où l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** la convention financière de travaux de réfection de la voirie de la Route Départementale n° 64 au Village de l'Haricot entre les deux collectivités.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente.

#### **N° 65/2019 - Acquisition d'un défibrillateur - Demande de subvention au titre du FIC 2020**

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'un défibrillateur pour l'installer sur le mur extérieur de la salle communale « La Grange ».

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter pour cette acquisition, une subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) 2020.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat d'un défibrillateur dont le coût estimatif s'élève à 1 960 € HT.

- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

**Conseil Départemental -FIC** 750 €

**Commune - Autofinancement** 1 210 €

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FIC 2020.

#### **N° 66/2019 - Vente parcelle cadastrée section AN n° 78**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 31/2018 du 24/09/2018 autorisant la vente de la parcelle cadastrée section AN n° 78 à Mme DUCOURET Dominique qui réside à Saint-Victor-Montvianeix, lieudit « Reviron ».

L'assemblée l'avait autorisé à conclure et à authentifier l'acte administratif à venir.

M. le Maire explique que cette vente va être conclue par un acte authentique chez Notaire et non par un acte administratif. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte authentique.

Hors de la présence de Mme DUCOURET Dominique, intéressée à l'affaire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à venir dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée section AN n° 78 à Mme DUCOURET Dominique qui réside à Saint-Victor-Montvianeix, lieudit « Reviron ».

#### **N° 67/2019 - SIEG - Rapport d'activité 2017**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme a transmis son rapport d'activité ainsi que son compte administratif relatifs à l'exercice 2017.

Le Maire doit présenter ces deux documents au conseil municipal.

Le rapport d'activité 2017 et le compte administratif 2017 du SIEG du Puy-de-Dôme ont été communiqués à M. le Maire par courrier reçu le 21 novembre 2019 en Mairie.

M. le Maire présente ces deux documents à l'assemblée municipale.

**Le conseil municipal prend acte.**

#### **N° 68/2019 - Désignation délégués au SIEA Rive droite de la Dore**

**Vu** la délibération n° 5/2019 en date du 06/02/2019 du Conseil municipal de la commune de Saint-Victor-Montvianeix s'opposant au transfert à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne des compétences « eau » et « assainissement collectif des eaux usées » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Vu** la délibération n° 45/2019 du 01/07/2019 du Conseil municipal de la commune de Saint-Victor-Montvianeix approuvant la demande d'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) « Rive Droite de la Dore » pour les compétences eau potable et assainissement collectif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Considérant** la nécessité de désigner deux délégués pour siéger au Comité Syndical du SIEA « Rive Droite de la Dore », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DESIGNE** comme délégués, pour siéger au Comité Syndical du SIEA « Rive Droite de la Dore », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

-Mme Dominique DUCOURET

-M. Marc BONNOT

**N° 69/2019 - SIEA Rive droite de la Dore**  
**Autorisation à facturer la période d'octobre à décembre 2019**

**Vu** la délibération n° 5/2019 en date du 06/02/2019 du Conseil municipal de la commune de Saint-Victor-Montvianeix s'opposant au transfert à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne des compétences « eau » et « assainissement collectif des eaux usées » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Vu** la délibération n° 45/2019 du 01/07/2019 du Conseil municipal de la commune de Saint-Victor-Montvianeix approuvant la demande d'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) « Rive Droite de la Dore » pour les compétences eau potable et assainissement collectif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Considérant** que le SIEA « Rive Droite de la Dore » appliquera un taux de TVA à la facturation pour la fourniture de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, conformément à l'article 256 B du CGI assujettissant obligatoirement à la TVA la fourniture de l'eau dans les communes d'au moins 3 000 habitants ou par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont le champ d'action s'exerce sur un territoire d'au moins 3 000 habitants ;

**Considérant** que la période de facturation par le service d'eau de Saint-Victor-Montvianeix est du 01/10N au 30/09N+1 et qu'il convient donc de facturer les consommations 2019 pour la période du 01/10/2019 au 31/12/2019;

M. le Maire précise que le service eau de Saint Victor n'est pas assujetti à la TVA et qu'en conséquence il convient de faire une facturation distincte pour la période allant jusqu'au transfert de compétence, soit jusqu'au 31/12/2019. Le SIEA « Rive Droite de la Dore » propose de facturer la période d'octobre à décembre 2019 pour le compte de la commune sans application de TVA.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le SIEA « Rive Droite de la Dore » à facturer l'eau et l'assainissement, en lieu et place de la commune, pour la période du 01/10/2019 au 31/12/2019. Une convention sera passée avec le SIEA pour en fixer les modalités.

**Arrivée de M. GIRARD Michel**

**N° 61/2019 - Plantation Forêt communale « La Chaumette »**  
**Approbation des travaux et demande de subvention**

**Vu** la délibération n° 49/2017 du 23/05/2017, demandant l'application du régime forestier pour les parcelles communales cadastrées section AL n° 142, 143 et 145, pour une superficie totale de 11ha 74a 66ca, sises au lieudit « La Chaumette » ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2017/RF/05 du 24/07/2017 prononçant l'application du régime forestier pour lesdites parcelles appartenant à la commune de Saint-Victor-Montvianeix ;

M. le Maire présente à l'assemblée le programme des travaux de plantation des parcelles cadastrées section AL n° 142 et 145, sises lieudit « La Chaumette ».

Ce programme est composé comme suit :

- L'assistance technique : montage et préparation du dossier, suivi et réception du chantier.
- Les travaux liés à la plantation : préparation des parcelles, fourniture et mise en place de plants de pin sylvestre, fourniture et mise en place de protections des plants et travaux de dégagements l'année suivant la plantation.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à **8 voix pour et 1 abstention**, décide :

- d'approuver le programme de travaux relatif à la plantation des parcelles cadastrées section AL n° 142 et 145, sises lieudit « La Chaumette ».et dont le coût prévisionnel s'élève à 28 558.76 € HT.

- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code de la commande publique.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet (conventions, autorisations d'urbanisme...).

- d'adopter le plan de financement suivant :

<b>ADEME</b>	9 072.00 €
<b>Commune - Autofinancement</b>	19 486.76 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'ADEME au titre de l'aide à l'amélioration des peuplements forestiers Dynamic Bois « Dynamelio » 2019.

**N° 62/2019 - Forêt communale de « La Chaumette »**  
**Approbation de l'assiette des coupes 2019 pour les forêts relevant du régime forestier**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, à savoir la forêt communale de « La Chaumette », proposition jointe à la présente délibération.

Oùï le discours de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

**1- Assiette des coupes**

- d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

**2- Destination des coupes et mode de vente**

- d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés, une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

## **2- QUESTIONS DIVERSES**

---

**1/ Information/Communication**

- Néant

**2/ Eau/Assainissement/Captages**

- Transfert de compétence au SIEA - Réunions des 26/11 et 18/12. *Vu*
- Travaux PPI des captages. *Il reste un point à terminer sinon tout est ok.*
- Remplacement compteur réservoir Fagot/La Vachie. *L'Agence de l'Eau demande le remplacement des compteurs tous les 10 ans. Le SIEA a commandé une tête de lecture à distance sur ce compteur pour suivre la consommation en temps réel. Le compteur a été remplacé le 28/11/19.*
- Date prochaine réunion

**3/ Aménagement du territoire/Boisement**

- PH Guionin - Demande d'acquisition partie de la parcelle AM 213 et du Domaine public. *L'assemblée est d'accord pour un prix de vente de 5 € le m<sup>2</sup>.*
- Déchets ménagers/bacs collectifs. *Plans à faire.*
- *Échange terrain avec les Consorts Guionin. Ils ont refusé notre proposition d'échange avec la parcelle BM 109, la commune doit donc acheter les parcelles. Faire une nouvelle proposition d'échange avec les parcelles AE 9, 10 et 12.*
- *Medhi Dozissard est intéressé par l'achat de la parcelle AV 59. Il doit faire une proposition écrite à la commune.*
- *Airmax. Plusieurs administrés sont intéressés à Tournaire.*
- Date prochaine réunion. *Néant*

**4/ Bâtiments/Cimetière**

- Réunion du 26/11/2019. *Vu*
- Jardin du souvenir. *Son emplacement est déterminé. Il faut contacter la marbrerie au Mayet de Montagne.*
- La Grange - Visite Commission de sécurité le 04/12/2019 à 14h00. *Avis défavorable.*
- *Le Comité des Fêtes a acheté une table frigo en remplacement des deux frigos actuels.*
- Date prochaine réunion. *Jeudi 12 décembre à 20h.*

**5/ Voirie/Signalisation**

- Date prochaine réunion. *Néant*

**6/ Animation/Tourisme/Culture**

- Date prochaine réunion. *Néant*

**7/ Matériel roulant/Petit matériel**

- Date prochaine réunion. *Néant*

## **8/ Intercommunalité**

- Date prochaines réunions :
  - *Bureau communautaire.* jeudi 05 décembre 2019, 12h à 15h30 ; jeudi 19 décembre 2019, 17h à 18h.
  - *Conférence des Maires.* Néant
  - *Conseil communautaire.* Jeudi 19 décembre 2019 à 18h30

## **9/ Divers**

- Courrier VALTOM - Projet de consigne pour recyclage des bouteilles plastiques. *Le conseil décide d'adresser le courrier proposé par le Valtom au Président de la République.*
- Date prochaine réunion de Bureau. *Mardi 14 janvier 2020 à 19h00*
- Date prochain conseil municipal. *Lundi 20 janvier 2020 à 19h00*
- *Date réunion Budget. Mardi 14 janvier 2020 à 18h00*

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00**